

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 80
SECRET/83/Add.4
6 décembre 1957

PARTIES CONTRACTANTES

Français seulement

LISTE XXV - GRECE

Résultats des négociations au titre de l'article XXVIII

Les délégations de la Finlande et de la Grèce ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXV (Grèce) et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation
de la Finlande

Signé au nom de la délégation
de la Grèce

ΕΠΙΣΤΑΣΗ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ
ΕΚΔΟΜΗΝ ΤΗΣ ΕΛΛΗΝΙΚΗΣ
ΕΠΙΣΤΑΣΗΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ

Résultats des négociations

engagées au titre de l'article XXVIII en vue de la
modification ou du retrait de concessions reprises
dans la Liste XXV (Grèce) et négociées primitivement
avec la Finlande

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE XXV (GRECE)

B. CONCESSIONS A MODIFIER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
50	Articles en bois:		
ex i l	Fuseaux et rouets de toutes sortes pour filatures ainsi que peignes de tisserand en matières de toutes sortes	ad val.	10%
			25%